

Article publié le 04/01/2022 par Jean-Tenahe FAATAU

[Expertise IEDOM-IEOM : La Nouvelle échelle de cotation de l'IEDOM | Outremers360](#)

Expertise IEDOM-IEOM : La Nouvelle échelle de cotation de l'IEDOM



Une refonte de grande ampleur de la cotation des entreprises de l'IEDOM verra le jour début 2022. Cette nouvelle échelle de la cotation (NEC) qui concerne la zone euro affiche une meilleure granularité et répond aux enjeux essentiels de robustesse du système financier et de qualité des données. Les explications des Instituts d'Émission d'Outre-mer (IEDOM/IEOM).

En quoi consiste cette nouvelle échelle de cotation (NEC) ?

Le 8 janvier 2022, l'IEDOM adopte la nouvelle échelle de cotation (NEC) des entreprises, identique à celle mise en place par la Banque de France dans l'Hexagone. La cote de crédit d'une entreprise sera jugée sur une échelle à 22 niveaux au lieu de 13 auparavant. Ce qui rend plus précise l'évaluation de la santé financière des entreprises.

Cote de crédit : capacité de l'entreprise à honorer ses engagements financiers à 3 ans...

	NOUVELLES COTES	ANCIENNES COTES
1+	Excellente ++	3++
1	Excellente +	3+
1-	Excellente	3
2+	Très satisfaisante ++	4+
2	Très satisfaisante +	
2-	Très satisfaisante	
3+	Forte ++	4
3	Forte +	
3-	Forte	
4+	Bonne +	5+
4	Bonne	
4-	Intermédiaire +	
5+	Intermédiaire -	5
5	Fragile	
5-	Assez faible	
6+	Très faible	6
6	Menacée	
6-	Compromise	
7	Très compromise	7
8	Fortement compromise	8 et 9
P	Défaillante	P
0	Non significative	0

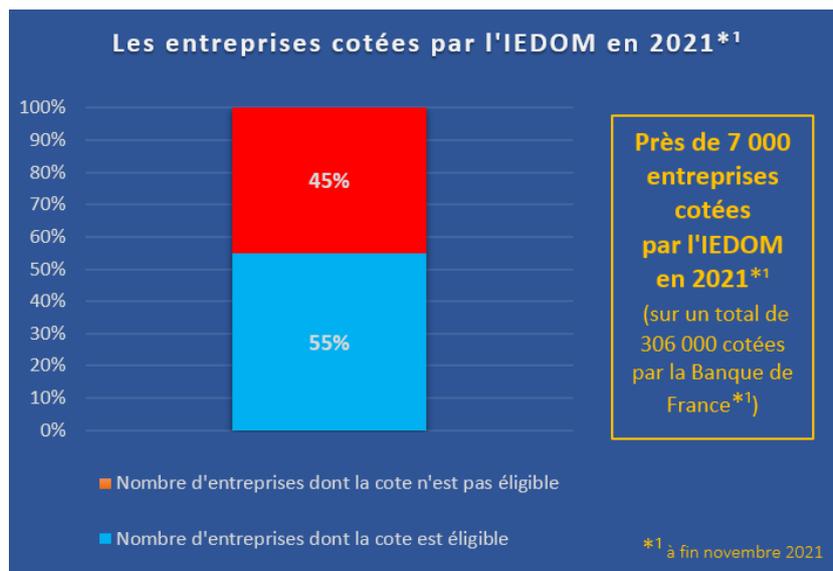
Source : IEDOM

Pourquoi une nouvelle échelle de cotation (NEC) en 2022 ?

Cette évolution répond à l'émergence en Europe de labels permettant d'utiliser la cotation dans le cadre de la politique monétaire (statut d'ICAS - In house Credit Assessment System –) et de la réglementation prudentielle (statut d'OEEC qui permet à une banque centrale de se prévaloir d'être une agence de notation). Elle permet à la Banque de France et à l'IEDOM de conserver le bénéfice de leur labellisation au service du financement de l'économie et de la stabilité financière.

A quoi sert la NEC ?

La cotation permet tout d'abord aux chefs d'entreprise d'avoir une évaluation indépendante sur la santé financière de leur entreprise. Elle est un outil utilisé par les banques pour sélectionner les crédits d'entreprises qu'elles peuvent apporter en garantie des refinancements de l'Eurosystème. Plus de la moitié des entreprises cotées par l'IEDOM étaient éligibles en 2021 (voir graphique ci-dessous).



Source : IEDOM

La cotation sert également aux banques pour calculer leurs besoins en fonds propres en fonction des règles de solvabilité adoptées par l'Eurosystème. Elle permet finalement à l'organisme européen de supervision d'apprécier la qualité du portefeuille de créances des banques et donc de leurs risques. La cotation est en définitive l'une des pierres angulaires de la stabilité de notre système financier.

Quelles sont les entreprises cotées par l'IEDOM ?

L'IEDOM cote les entreprises domiciliées dans les départements et collectivités d'outre-mer de la zone euro (DCOM), dès que leur chiffre d'affaires dépasse 750 000 €. A l'IEDOM, ce sont ainsi près de 7 000 entreprises qui ont été cotées en 2021¹. Il s'agit d'une cotation à « dire d'expert » qui combine analyse financière et qualitative, grâce au travail d'analystes sur le terrain qui ont mené près de 900 entretiens dans les DCOM de la zone euro à fin novembre 2021.

Comment les chefs d'entreprises ultramarins seront-ils informés de ces changements ?

Toutes les entreprises bénéficiant de la cotation IEDOM ont déjà été informées de la bascule automatique à la NEC qui interviendra le 8 janvier 2022. Cette cotation sera actualisée dans le cadre de la campagne de cotation 2022. Pour mémoire, les entreprises peuvent accéder à tout moment à leur cotation via le service I-FIBEN ou en se rendant dans l'agence IEDOM la plus proche.

Sources :

Site de l'IEDOM – Page dédiée à l'évolution de la cotation des entreprises / « La cotation IEDOM évolue » - <https://www.iedom.fr/iedom/entreprises/cotation-des-entreprises/>
 Site du service i-FIBEN - <https://i-fiben.banque-france.fr/#/login>

ⁱ Données à fin novembre 2021